

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du LUNDI 12 AVRIL 2021 à 8h30**

Date de convocation : 6 avril 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°B2021_38</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Votants :</b>	<b>14</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>
Pour :	<b>14</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne**

**PRESENTS : JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, PARRA Eric, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis,**

**EXCUSES : GOUIRY Catherine**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2021\_34), BELART Xavier (délibération B2021\_34), HERAS Guillaume (délibération B2021\_34), PARRA Eric (à partir de la délibération B2021\_35), LAPALU Christian (délibération B2021\_34), PY Michel (délibération B2021\_34), RIO Jean-Louis (à partir de la délibération B2021\_52), HERNANDEZ Joël (délibération B2021\_34), JAMMES Michel (délibération B2021\_34)**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, MONTAGNIER André-Luc**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : HERAS Guillaume (délibération B2021\_33 et à partir de la délibération B2021\_35), HERNANDEZ Joël (délibération B2021\_33 et à partir de la délibération B2021\_35), JAMMES Michel (délibération B2021\_33 et à partir de la délibération B2021\_35)**

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture**

**OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS – ACTIONS CULTURELLES – SALON DU LIVRE – Convention de partenariat avec l'agence Sud à Bruxelles, représentant de la Fondation Brel**

Depuis 2014, le Salon du livre du Grand Narbonne s'est étendu à la littérature adulte en proposant diverses rencontres et animations, en complément des séances de dédicace prévues le weekend sur les stands des libraires partenaires et des éditeurs régionaux.

Cette manifestation a pour particularité de promouvoir la lecture en tissant des liens et du sens entre la littérature et différents modes d'expression telle que le théâtre, les arts plastiques ou encore la musique.

Ainsi, auteurs et artistes se succéderont pour célébrer la chanson française lors de rencontres et tables rondes : notamment le grand reporter Bernard Pasquito qui mettra à l'honneur Serge Gainsbourg trente ans après sa disparition, la chanteuse Romane Serda qui se livrera sur sa trajectoire de femmes et d'artiste ou encore le chanteur écrivain Toulousain Magyd Cherfi.

Animée par un esprit de transmission vers les nouvelles générations, la Fondation Brel rassemble, répertorie et numérise les archives en lien avec l'œuvre et la vie de Jacques Brel. A l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, cette fondation propose une exposition itinérante où le visiteur découvre les multiples facettes de l'homme et du talent de l'artiste.

Le Grand Narbonne et l'agence Sud à Bruxelles, représentant de la Fondation Brel, souhaitent ainsi nouer un partenariat autour de l'exposition retraçant le parcours exceptionnel du chanteur Jacques Brel.

L'exposition *Viens, Jef!* sera présentée au sein de la Médiathèque du Grand Narbonne du 3 au 26 juin. Le Grand Narbonne prendra uniquement en charge le transport de l'exposition.

La date de l'inauguration est fixée au jeudi 3 juin, 18h30, à la Médiathèque du Grand Narbonne, en présence de France Brel qui assurera une séance de dédicace à l'issue de cet événement. A cette occasion, les élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental revisiteront le répertoire de l'artiste.

France Brel interviendra également le samedi 5 juin dans le cadre du salon du livre pour présenter ses ouvrages. Le Grand Narbonne prendra en charge les modalités de sa venue (transport, hébergement, repas) ainsi que le transport de l'exposition.

Enfin, une convention de partenariat fixera les obligations respectives de chaque partenaire.

**A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver la convention de partenariat avec l'agence Sud à Bruxelles, telle que ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 13/4/2021  
et de sa publication  
le : 13/4/2021**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

